



**Direction de l'Urbanisme**  
Instruction des Autorisations d'Urbanisme

## **PROROGATION DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE.**

Article R 424-23

J'accuse réception de votre demande de prorogation la non opposition à la Déclaration préalable DP08405421F0084 accordé en date du 11/05/2021 et transféré le 09/01/2024.

Je vous informe que la prorogation sera acquise si aucune décision de non opposition ne vous est adressée dans le délai de 2 mois suivant la réception de votre demande de prorogation.

La prorogation prendra effet pour une durée de 1 an au terme de la validité de la décision initiale.

Réception de la demande de prorogation : 26/02 /2024  
Terme de validité de la décision initiale : 11/05/2024

Veillez croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations

L' Isle sur la sorgue le 05/03/2024

**L'Adjointe déléguée à l'urbanisme**



**Françoise MERLE**

